

SYNTHESE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LA SOMME DONNEES 2013

Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

PREAMBULE : Ce rapport présente les informations annuelles recueillies en 2013 auprès des 112 services publics d'assainissement collectif du département de la Somme. Les données donnent une photographie de la situation au 31 décembre 2013 qui permet à chacun de connaître la situation de sa commune de résidence.

ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA SOMME

- **Organisation administrative**

Sur les 782 communes du département de la Somme, 184 sont desservies par un service public d'assainissement collectif. Pour les autres communes non desservies et les habitants des communes desservies en assainissement collectif mais non raccordés au réseau d'assainissement collectif, l'assainissement est assuré par 30 services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Le nombre d'habitants desservis en assainissement non collectif est estimé à 156 259.

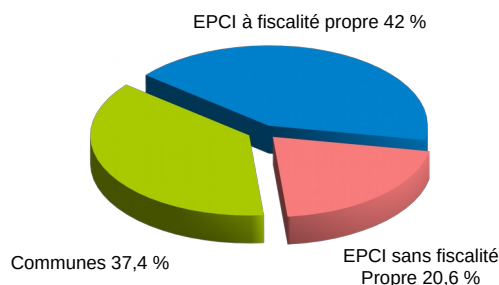
Cinq communes de la Somme font partie de services publics d'assainissement interdépartementaux dont le siège n'est pas dans la Somme.

La répartition des collectivités en charge du service public d'assainissement collectif dont le siège est dans la Somme, est précisée dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de services	En %	Population	En %
Communes	88	78,6%	156 482	37,4%
EPCI ¹ sans fiscalité propre (Syndicats)	23	20,5%	85 989	20,6%
EPCI à fiscalité propre (CA Amiens métropole)	1	0,9%	175 519	42%
Total	112	100%	417 990	100%



Services par nature juridique



Population par nature juridique

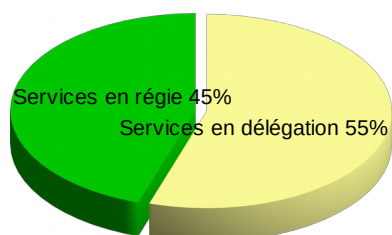
Modes de gestion

Le service public d'assainissement collectif est géré comme un service à caractère industriel et commercial et est exploité :

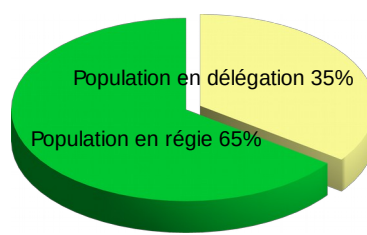
- de manière directe en régie par les collectivités avec ou sans prestataire de service ;
- de manière indirecte en délégation de service public par affermage, concession voire en régie intéressée (peu répandu) ;

Dans la Somme, la régie et la délégation par affermage sont les deux seuls modes de gestion :

	Services en délégation	Services en régie	Total	Population en délégation	Population en régie	Total
Communes	47	41	88	96 363	60 119	156 482
EPCI	15	9	24	51 325	210 183	261 508
Total	62 (55%)	50 (45%)	112	147 688 (35%)	270 302 (65%)	417 990



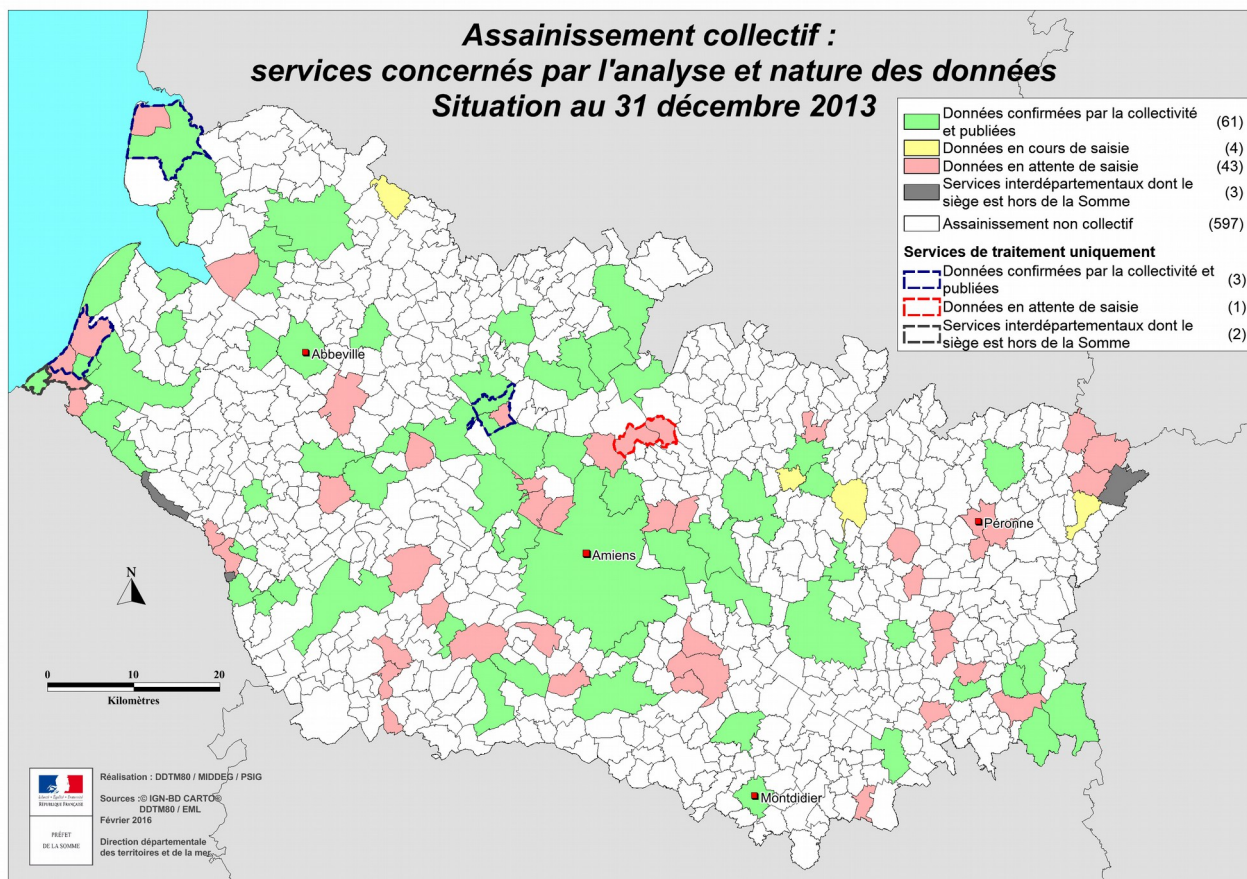
Services par mode de gestion



Population par mode de gestion

DONNEES DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA SOMME

Pour 2013, les données annuelles (indicateurs de performance) de 64 services ont été publiées sur le portail internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, soit une représentativité en nombre de services de 57,1 % et en population de 87,4 %.

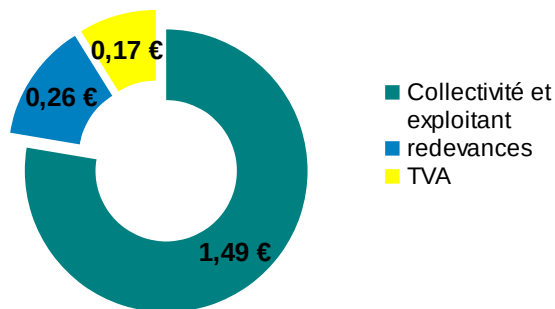


Les indicateurs calculés sont ceux prévus à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils doivent être renseignés chaque année par l'ensemble des services dans le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au RPQS).

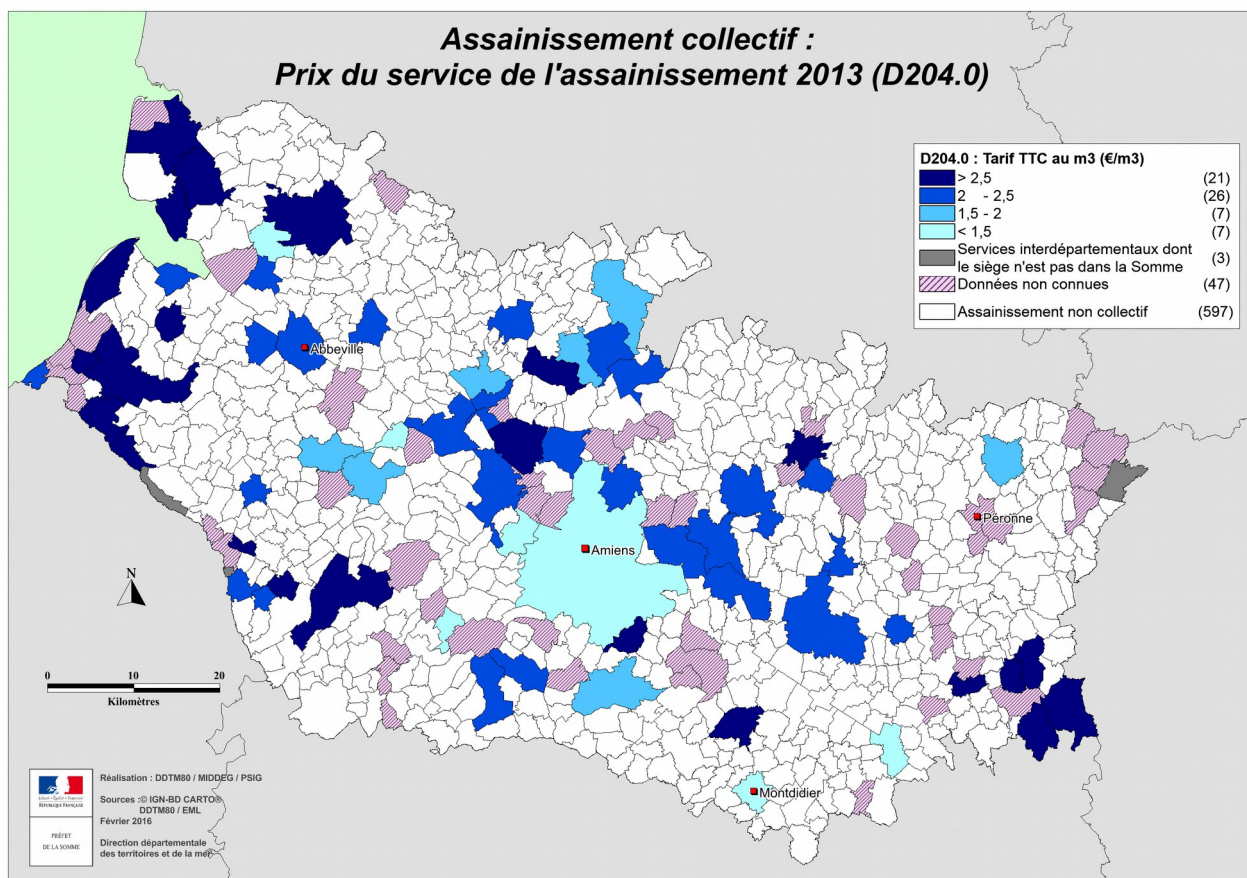
1- Prix moyen de l'assainissement collectif (indicateur D204.0)

Au 1^{er} janvier 2014, le prix moyen de l'assainissement dans le département de la Somme est de **1,92 €/m³ TTC**.

Le prix moyen (pondéré par le nombre d'usagers desservis) est calculé sur la base d'une facture annuelle de 120 m³.



Décomposition du prix TTC moyen, en €/m³



2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux des eaux usées (indicateur P202.2B).

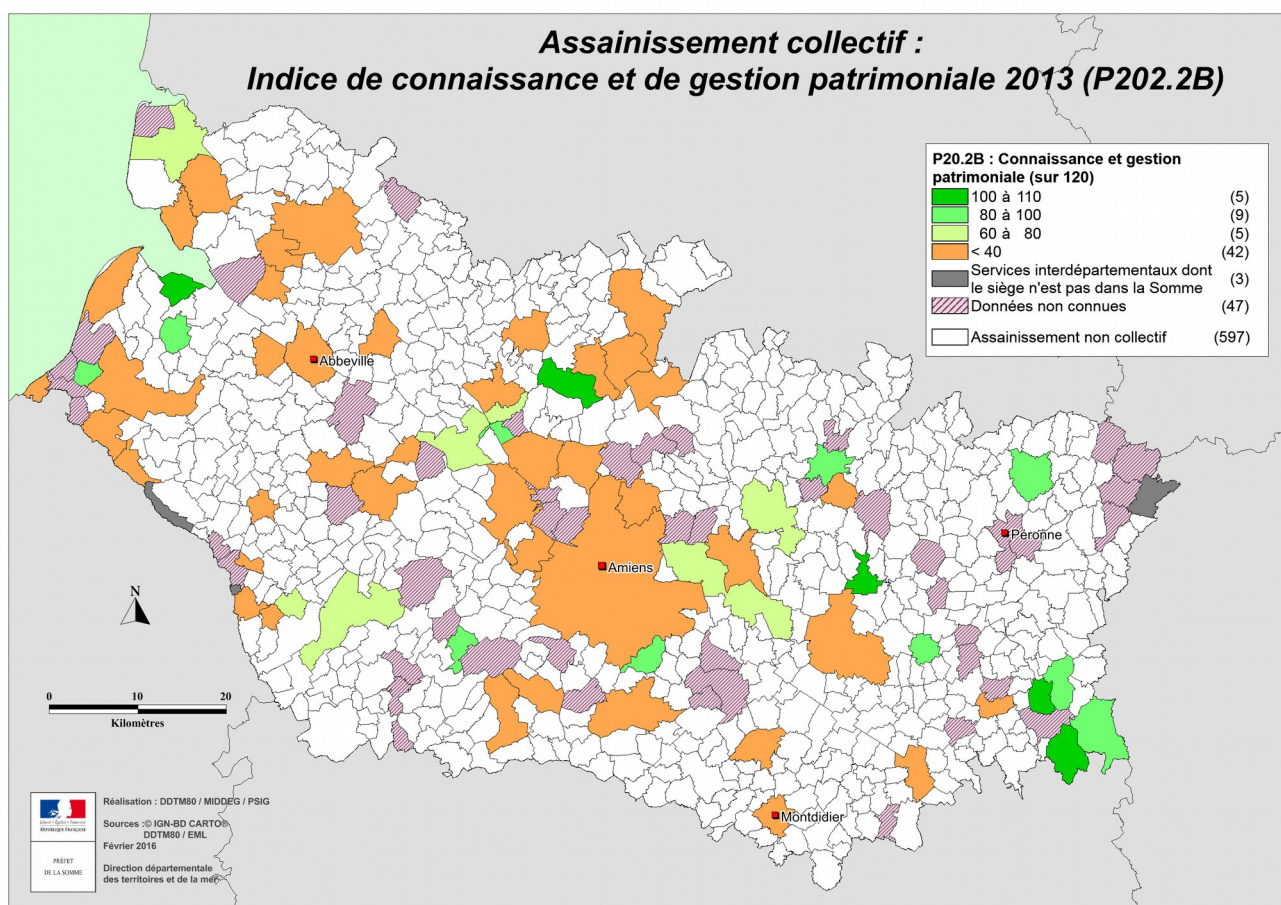
Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement.

Cet indicateur a évolué, dans sa définition, à partir des données 2013, avec la nouvelle réglementation sur les fuites. En effet, le législateur exige désormais de tous les services un socle minimal de connaissances, matérialisé par un descriptif détaillé des réseaux dont les contours sont définis dans le décret « fuites » n°2012-97 du 27 janvier 2012 et précisés dans l'arrêté « indicateurs » du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS.

La valeur 2013 de cet indicateur ne peut être opposée à sa valeur 2012.

Une note inférieure à 40 points signifie que les plans ne sont pas à jour et/ou l'inventaire détaillé des tronçons couvre moins de 50 % du linéaire de réseau.

En 2013, cet indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale est évalué à hauteur de **32 points sur 120**. Le taux moyen national est de 42 points.



3- Conformité des stations de traitement des eaux usées (STEU) (indicateurs P204.3 et P205.3)

Les indicateurs P204.3 et P205.3 permettent d'évaluer la conformité des équipements et la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne eaux résiduaires urbaines (ERU) du 21 mai 1991.

Ces indicateurs résultent des conformités de chaque station de traitement des eaux usées du service (STEU), pondérées par la charge moyenne entrante en Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5 -moyenne annuelle). La DBO5 mesure la quantité de matière organique biodégradable contenue dans une eau.

La conformité des STEU est pré-renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données renseignées par les collectivités territoriales à partir de leur autosurveillance.

En 2013, le département de la Somme compte 103 stations en service.

CONFORMITE EAUX RESIDUAIRES URBAINES (ERU)

Pour l'année 2013, les taux de conformité moyens des stations d'épuration aux normes européennes sont les suivantes :

- **Conformité « équipements » nationale (indicateur P204.3) : 99,93 %**

Non conformes : Boves, Glisy-croix de fer, Longueau et Saint-Léger-les-Domart

- **Conformité « performance » nationale (indicateur P205.3) : 98,71 %**

Non conformes : Boves, Longpré-les-Corps-Saints, Longueau et Saint-Léger-les-Domart

CONFORMITE NATIONALE VOIRE PREFECTORALE

En sus des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU, les contrôles sont effectués au regard de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 plus, le cas échéant, de l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques propres à chaque station de traitement des eaux usées.

Parmi les 103 stations d'épuration contrôlées, 57 stations ont une capacité de traitement de moins de 2 000 équivalents habitants et 46 stations de plus de 2 000 EH.

Conformité « équipements » : 69,90 %

31 stations sont non conformes.

Conformité « performance » : 84,47 %

16 stations sont non conformes.

Au vu des non conformités, les services de l'État enjoignent les collectivités territoriales à réaliser des travaux d'amélioration pour atteindre la conformité « équipements » et à améliorer leur exploitation pour atteindre la conformité « performance ».

Conformité Au niveau local	Nombre de STEP De moins de 2000 EH				Nombre de STEP De plus de 2000 EH				Toutes stations d'épuration			
	Oui	Non	Total	%	Oui	Non	Total	%	Oui	Non	Total	%
Conformité Equipements	37	20	57	64,91%	35	11	46	76,09%	72	31	103	69,90%
Conformité Performance	48	9	57	84,21%	39	7	46	84,78%	87	16	103	84,47%

- **Tableau de synthèse des indicateurs descriptifs ou de performance**

		Population couverte	Valeur de l'indicateur
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	87,4%	1,92 €
P202.B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.	87,4%	32 points sur 120
P204.3	Taux de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU.	87,4%	99,93 %
P205.3	Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues la directive ERU.	87,4%	98,71 %